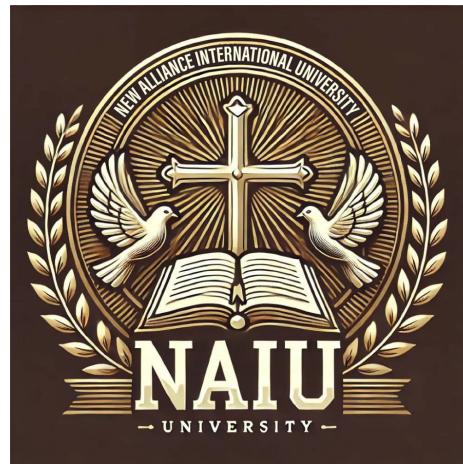


**UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE
(UINA)**



**PLAN ADMINISTRATIF DE L'UNIVERSITÉ INTERNATIONALE
NOUVELLE ALLIANCE
(UINA)**

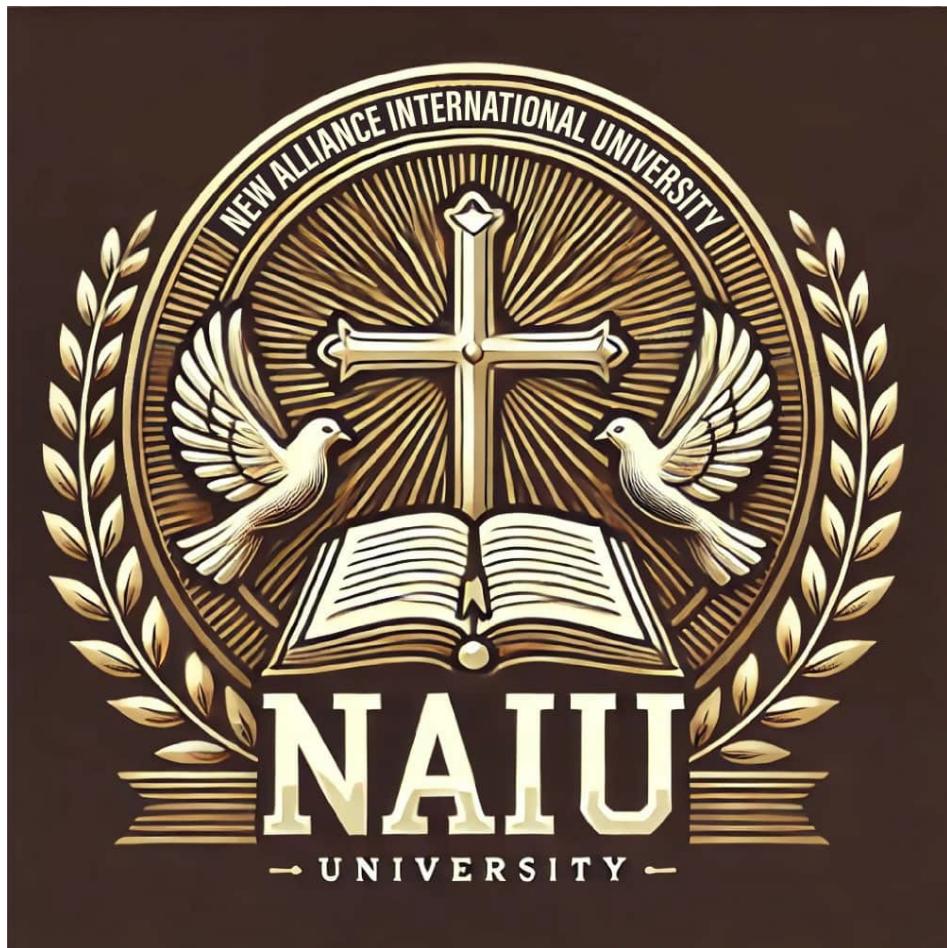
**Demandeur : UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE INTERNATIONALE
ALLIANCE (UINA)**

Type : Plan Administratif de l'Université

Bénéficiaires : Jeunes des deux sexes de la population haïtienne et Internationale

AVRIL 2022

**UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE
(UINA)**



« Université Internationale Nouvelle Alliance
(UINA) »

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE
(UINA) Page 2

Port-au-Prince, le _____

Monsieur _____

Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

En ses bureaux

Monsieur le Ministre,

Le Rectorat de l'Université de la Nouvelle Alliance d'Haïti (UNAH) vous présente ses compliments et a l'insigne honneur de soumettre à votre Direction le dossier complet de l'Université pour l'obtention de la licence de fonctionnement.

Avec ses remerciements anticipés, le Rectorat vous prie d'agréer,
Monsieur le Ministre, ses salutations patriotiques,

Dr. Dieugrand Jacques, ThD, PhD.

Président / Recteur

1 Avant propos

Tout changement de toutes civilisations et de tout peuple dans la vie sociale et sociétale dépend obligatoirement de l'éducation car elle est une fortune à considérer. Elle est gouvernée par des prescriptions qui orientent le devenir et l'avenir de tout homme, facilitant le développement d'un ensemble cohérent de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques utiles pour atteindre le niveau de culture souhaitée et facilitant la transformation d'une génération à l'autre, la culture essentielle au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu (**MARSHALL, JENNIFER, 2019**). Et, l'éducation même de l'enfant et de l'adolescent repose sur : la famille ; l'école ; la société ; sur des lectures personnelles et sur l'usage des médias comme la télévision et l'internet (**DICTIONNAIRE LA TOUPIE**).

En effet, l'éducation au niveau supérieur en Haïti devient de plus en plus, problématique d'une façon à outrance parque les acteurs clés n'assument pas leurs responsabilités. Bon temps se sont écoulés depuis que certains consentent des efforts, soit l'état central, soit des particuliers pour instituer des espaces universitaires liés à l'enseignement supérieur pouvant accueillir des gens fraîchement sortis de l'école classique et ceux qui ont été en attente depuis des années, tel que : l'**UEH**, l'**UPAH**, l'**UNDH**, l'**UPH**, mais le vide reste et demeure jusqu'à date.

A fait, pour apporter un brin de solution à ce fléau qui ronge le système éducatif en Haïti et tenant compte du déséquilibre de la situation socioéconomique et du conditionnement de la formation des enseignants, il y a lieu de dire que, l'apport des universités privés dans le système éducatif est

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

à protéger et à encourager. Telle est l'orientation de Monsieur Dieugrand JACQUES de concert avec des cadres, pour introduire en Haïti une institution universitaire de formation d'enseignement supérieur dénommé « **Université Internationale Nouvelle alliance** » ayant pour sigle (**UINA**) qui fonctionnera en double vacation en semaine et en weekend avec des disciplines disponibles.

Le Rectorat, dans le souci de se mettre en règle avec le ministère de l'Éducation et dans le but de doter l'institution d'un document référentiel et managérial servant de guide aux acteurs clés, se dépêche pour soumettre au Ministère un Plan Administratif pour toutes fins utiles.

Ce plan est charpenté sur plusieurs chapitres dont les pages qui suivent apportent lumière.

Pour l'élaboration de ce dit Plan, le Président a fait appel à Monsieur Jean Claudio Metellus, comme consultant qui a utilisé une méthode participative. Cette démarche a permis d'identifier les points faibles et points du secteur et toutes opportunités que nous devrions saisir pour faciliter la croissance exponentielle et la survie de l'Université UINA.

1.1 La stratégie de mise en œuvre

L'application du plan, sera accomplie à partir de l'accord sincère des acteurs clés, sous le plein contrôle du Rectorat et des structures indépendantes telles que : Rectorat, Affaires Académiques ; Affaires Administratifs ; Vie des Étudiants ; Direction de Recherches et de Soutenances et Services de Consultations Techniques. Une politique de formation avant, pendant et après,

sera effectuée mensuellement et des rapports de chaque entité, seront obligés pour faciliter l'évaluation de chaque action au sein de l'institution.

2 LA PRÉSENTATION DE L'UINA

2.1.1 Son procès-verbal

L'an deux mille vingt-deux et un et le ..15 MAIDr. Dieugrand JACQUES et son équipe des Etats-Unis, ont pris l'initiative de fonder et de fait, ont fondé une institution à caractère éducatif dans l'enseignement supérieur

2.2 Son but

Améliorer le système éducatif haïtien par l'offre des services rapides, excellents dans le professionnalisme aux jeunes des deux sexes les orientant vers le marché du travail et de l'employabilité.

2.3 Ses objectifs :

- Offrir une éducation de qualité à la population haïtienne ;
- Travailler pour la refondation psychique de l'être humain haïtien par l'éducation et le développement intégré.

2.4 Ses valeurs morales :

- Intégrité ;
- Moralité ;
- Sincérité ;
- Tolérance ;
- Convivialité ;
- Chrétienté.

2.5 Sa philosophie :

La spiritualité axée sur Dieu est le moteur de toutes actions relatives à la formation de nos bénéficiaires.

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

2.6 Sa mission :

La mission de l'UINA est de préparer une génération d'hommes et de femmes pouvant contribuer au changement radical de l'être humain et au développement durable.

2.7 Son mandat

Son mandat est d'équiper des responsables haïtiens et internationaux à un niveau universitaire de connaissances et de compétences poussées afin de les envoyer partout expérimenter leurs talents en vertu des besoins pratiques de leur environnement immédiat, de la nation et du monde entier.

2.8 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE L'UINA

2.8.1 Les étudiants

Les étudiants et les étudiantes développent leurs savoirs, leurs cultures, leurs sens de critiques et leurs créativités, qu'ils profitent de la richesse et de la vie universitaire, afin de devenir des personnes et des citoyens accomplis le rôle de leaders dans la société.

2.8.2 Les programmes

La recherche excellente est notre motivation, notamment dans les domaines liés à nos axes prioritaires de développement, ce qui enrichit notre enseignement. Nous offrons un éventail de programmes à tous les niveaux, réputés à l'échelle nationale et internationale par leur qualité, propices à l'épanouissement de l'interdisciplinarité.

2.8.3 La langue

La langue vivante est valorisée et la contribution des différentes collectivités qui ont construit l’Haïti et, à travers nos recherches et nos programmes, cherche à mieux comprendre les défis d’Haïti comme pays.

2.8.4 L’institution engagée dans la promotion de la franco –haïtien

Nous développons des services et des programmes de grande qualité conçus expressément pour les francophones et nous jouons un rôle de leader pour susciter la langue vivante en Haïti.

2.8.5 L’institution qui construit des partenariats pour remplir son rôle social ;

Nous enrichissons nos programmes et remplissons notre rôle social, politique et communautaire grâce à nos partenariats avec les autres institutions de haut savoir, les organismes gouvernementaux, sociaux et communautaires, les conseils de recherche, le secteur privé, les ambassades et les organisations nationales et internationales.

2.8.6 L’institution qui offre des chances égales à tout son personnel ;

Nous faisons nôtres les principes d’accueil de la diversité et de la représentation équitable. Voir les femmes jouer un rôle de premier plan dans la vie universitaire nous importe au plus haut point.

2.8.7 L’institution qui valorise sa communauté

Nous encourageons la liberté d’expression, dans un climat de discussions ouvertes où l’esprit critique peut s’exprimer, en faisant appel à l’intégrité intellectuelle et au sens éthique. Collégialité, transparence et imputabilité dirigent notre gouvernance institutionnelle.

2.8.8 L'institution autonome ;

Nous envisageons de construire un campus ayant plusieurs facultés dont chacune a son propre appartement complet.

2.8.9 L'institution qui marche avec le temps.

Notre vision est d'apporter du renouveau dans le système éducatif en vue de faciliter la compréhension de plus d'un.

2.9 Les conditions d'admission

L'intéressé présente un dossier complet ayant les pièces suivantes (original et copies) :

- Acte de naissance ou extrait des archives ;
- Deux (2) photos récentes d'identité ;
- Certificats de fins d'études secondaires classiques (1^{ère} et 2^{ème} parties) ;
- Carte d'identification nationale (CIN) et matricule fiscale ;
- Le formulaire d'inscription de l'Université, document dûment lu, rempli, acceptés et signés par le candidat ou la candidate ;
- Reçu de dépôt bancaire des frais d'inscription.

2.9.1 Les frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à mille (2, 000) gourdes et ne sont pas remboursables. Le candidat admis au concours peut être renvoyé de l'établissement si ses pièces ne sont pas conformes avec le Bureau National des Examens d'État.

3 LES MATIÈRES

Une matière ou unité d'enseignement consiste en une activité d'apprentissage ou en un ensemble d'activités d'apprentissage qui sont regroupées afin de poursuivre des objectifs communs, constituant un ensemble pédagogique au niveau des acquis d'apprentissage attendus. Chaque matière est dotée d'un nombre prédéterminé de crédits. Certaines matières supposent la validation antécédente de prérequis et/ou de corequis, tandis que chaque matière enseignée est assujettie à l'évaluation des acquis d'apprentissage qui lui sont inhérents. Au total, chaque matière reçoit une description synthétique qui prend la forme d'un syllabus par chaque enseignant indistinctement.

3.1 Les principes directeurs

En cohérence avec la mission et les valeurs de l'Université, les équipes enseignantes visent à englober à travers leurs pratiques, et dans le respect de la diversité, les principes directeurs qui suivent :

- Connaissances et compréhension ;
- Application de la connaissance et savoir-faire ;
- Esprit critique et jugements ;
- Créativité ;
- Articulation théorie et pratique et production de nouveaux savoirs ;
- Savoir-faire en communication ;
- Travail en équipe et sous stress ;
- Apprentissage en autonomie ;

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Pratique réflexive et développement personnel ;
- Savoir être (éthique, professionnel, sécurité, respect, social, citoyenneté).

3.2 Les activités d'apprentissage

Les activités d'apprentissage se déclinent en trois catégories : activité d'apprentissage de base, activité de remédiation et activité d'intégration professionnelle.

3.2.1 Les activités d'apprentissage de base à l'UINA

Les activités d'apprentissage de base comportent :

- Des enseignements organisés par l'UINA prennent la forme de cours pratiques (collectifs ou individuels, artistiques ou techniques), de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de laboratoire, de séminaires, d'ateliers et de stages ;
- Des activités individuelles ou en groupe, notamment des préparations, travaux, recherches, mémoires, travaux de fin d'études, projets et activités d'intégration professionnelle ;
- Des activités d'étude, d'autoformation et d'enrichissement personnel ;
- Des acquisitions de compétences professionnelle, dans le cadre de l'enseignement en alternance ;
- Tout genre d'activité qui se décline en services organisés par différentes instances de l'UINA à l'adresse de la société civile dans toutes ses composantes. Toutes ces activités font l'objet d'une évaluation et sont exprimées en termes de crédits.

3.2.2 Les activités de remédiation

L'activité de remédiation est une activité d'aide à la réussite qui peut ne pas faire partie d'un programme d'études et qui vise à combler les lacunes éventuelles d'étudiants ou à les aider à suivre ou à reprendre un programme d'études avec de meilleures chances de succès. Les activités de remédiation peuvent faire l'objet d'une estimation en crédits, mais n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du nombre minimum de crédits à acquérir pour obtenir le diplôme du cycle et du programme d'études.

3.2.3 Les activité d'intégration professionnelle

Elle est une activité d'apprentissage de certains programmes d'études qui est constituée d'activités liées à l'application des cours, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire, qui peuvent prendre la forme de stages, d'enseignements cliniques, de travaux de fin d'études, de séminaires, de créations artistiques ou d'études de cas.

3.2.4 Les objectifs en termes d'acquis d'apprentissage

Chaque matière enseignée à l'UINA est assignée un ensemble d'objectifs qui sont formulés en termes d'acquis d'apprentissage. C'est en fonction de ces objectifs qu'est construit le contenu de l'enseignement de la matière et que sont mises en place les stratégies d'apprentissage et les modalités d'évaluation, inhérentes à ladite matière.

3.3 Les crédits

Le nombre d'heures d'enseignement se traduit en nombre de crédits Américains, conformément à la règle faisant correspondre généralement 1 crédit américain à 15 heures d'enseignement présentiel magistral (heures de

contact ou contact hours), y inclus les évaluations, qui comprennent, le cas échéant, la passation de tests et d'examens oraux et/ou écrits, sachant que d'autres types d'enseignement et d'autres stratégies d'apprentissage peuvent donner lieu à d'autres équivalences entre nombre de crédits et charge horaire d'enseignement.

3.4 Les prérequis

Le prérequis d'une matière donnée s'identifie à l'ensemble d'autres matières d'un programme d'études dont les acquis d'apprentissage doivent être validés au préalable.

3.5 La ponctualité :

- Les étudiants sont tenus à la fidélité et à la ponctualité dans l'observance des règlements et de l'horaire ;
- Un étudiant qui arriverait sur les lieux quand le cours a déjà commencé, ne serait plus admis à y participer ;
- Normalement, les étudiants ne sont pas autorisés à quitter les lieux avant la fin d'un cours entamé.

3.6 Les syllabus

Le syllabus d'une matière enseignée est une présentation synthétique de celle-ci, qui est définie dans les politiques académiques. Cette structure prévoit une part qui est inhérente au programme et une autre qui est inhérente à l'offre de cours et à la pratique enseignante. Le syllabus est à la fois un outil de réflexion préparatoire (en amont, pour l'enseignant et la faculté ou l'unité qui offre la matière) et un outil de communication (en aval, à destination des étudiants), résumant le contrat pédagogique auquel s'engagent la faculté (ou

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

l'unité) et l'enseignant en charge de la matière objet du syllabus. Il est accessible aux étudiants.

3.6.1 L'élaboration du syllabus

Les composants du syllabus inhérents au programme sont fixés dans le cadre du programme d'études par l'instance qui régit ce programme, généralement le Conseil Facultaire, sous l'autorité du doyen, après avis favorable du Comité Curriculaire de la Faculté. Quant aux autres composants, ils sont assujettis à des adaptations et implémentations qui sont régulièrement mises à jour par les enseignants en charge et coordonnées par des coordonnateurs, lorsque plusieurs enseignants sont chargés simultanément de l'enseignement d'une même matière. La formulation finale des syllabus des matières relevant d'un programme d'études est soumise à l'approbation du doyen de la faculté qui dispense et pilote ledit programme, le doyen se basant, s'il y a lieu, sur l'approbation du directeur du département programmatique concerné. Il reste qu'aucun cours ne peut être offert aux étudiants si son syllabus n'est pas approuvé par le doyen.

3.6.2 Le positionnement programmatique d'une matière

Le positionnement programmatique d'une matière enseignée à l'UINA peut prendre l'une des formes suivantes, comme il peut combiner différents cas de figure :

- Une matière peut faire partie d'un programme ou (d'une manière croisée) de plusieurs programmes d'études diplômants qui sont dispensés par les facultés et agréés par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et du Sport.

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Une matière peut faire partie d'un programme certifiant (à l'interne et au titre d'étudiant participant à une formation ponctuelle) qui est dispensé l'UINA.

3.7 L'offre de cours

Une matière donnée est offerte pour un semestre donné par une faculté ou bien par une unité non-facultaire de l'UINA. Cette matière est enseignée par des enseignants affiliés à ces unités. L'offre de cours d'une faculté mono programmatique, est établie par son doyen en concertation avec le conseil facultaire. Dans une faculté où plusieurs programmes disciplinaires sont dispensés, c'est le directeur de département programmatique qui élabore l'offre de cours inhérente au programme dont il a la responsabilité, en concertation avec le conseil dudit département. Il soumet cette offre de cours au doyen de la faculté pour discussion, amendement et/ou validation.

3.8 La planification d'une matière

La planification de l'enseignement d'une matière prend en compte les ressources humaines enseignantes, de même que des contraintes temporelles (trame horaire et calendrier) et spatiales (disponibilité des salles).

3.8.1 Les ressources humaines enseignantes

L'attribution d'une matière dispensée par une faculté à un enseignant, faisant partie du corps enseignant à temps plein ou du corps enseignant vacataire de l'UINA, est du ressort du doyen de la faculté, sur proposition, s'il y a lieu, du directeur de département programmatique concerné, et sur proposition du responsable du plan d'études (chef de département non-

Programmatique) concerné ou du coordonnateur de la discipline d'attache de la matière. Cette attribution se fait dans le strict respect du Statut de l'enseignant et des dispositions contractuelles spécifiques des enseignants concernés. Aussi toute dérogation éventuelle aux conditions contractuelles notamment l'attribution d'heures supplémentaires à un enseignant engagé à temps plein- doit-elle recevoir l'aval préalable du Recteur.

Il reste que l'engagement de nouveaux enseignants vacataires et de nouveaux enseignants à temps plein est du ressort exclusif du Recteur, conformément au Statut organique et au Statut de l'enseignant, et ce, sur proposition du doyen, en fonction des besoins académiques et dans le respect des contraintes économiques contextuelles de l'UINA.

3.8.2 La trame horaire

Les séances des matières enseignées sont planifiées en fonction d'une trame horaire hebdomadaire qui est fixée dans les politiques académiques. La modification de cette trame est du ressort du Conseil de l'Université, sur proposition du Secrétaire Général.

3.8.3 La planification semestrielle

Les séances des matières enseignées sont planifiées également en fonction d'une périodicité hebdomadaire semestrielle. L'année académique commence en octobre et se termine en août. Trois semestres s'y inscrivent :

- Le semestre d'automne, qui commence au cours de la deuxième moitié du mois de septembre et se termine avant la fin du mois de janvier ;
- Le semestre de printemps, qui commence au cours de la première moitié du mois de février et se termine avant le milieu du mois de juin ;

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Le semestre d'été, qui commence à partir de la mi-juin et se termine avant la fin du mois de juillet.

C'est le Secrétaire Général, en accord avec le Vice-recteur aux Affaires Académique et après consultation du Comité Académique de l'UINA, qui fixe et publie les limites temporelles des semestres d'une année académique d'une manière précise au plus tard en mai de l'année académique antécédente. Cette double planification doit respecter l'impératif de pouvoir assurer pour un enseignement magistral de 3 crédits en séances d'enseignement sur un semestre, y inclus les évaluations (notamment, les examens partiels et finaux). En outre, certaines formations peuvent être programmées en dehors des limites semestrielles sus-décrtes

3.8.4 Le cycles d'études de diplôme universitaire

Les formations et les apprentissages proposés l'UINA s'inscrivent dans le cadre de cycles d'études qui sont couronnés par des diplômes agréés par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur au ministère de l'Éducation.

3.8.5 Le cycle de licence universitaire

L'accès au cycle de licence universitaire à l'UINA est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou de ses équivalents agréés, selon des modalités précisées dans le processus d'admission. La réalisation de ce cycle se fait sur une durée minimale de cinq ou six semestres universitaires, numérotés s1, s2, s3, s4, s5 et s6. Ce cycle peut se prolonger dans certaines disciplines par une quatrième année ou par un diplôme d'enseignement (Teaching Diploma), se déroulant sur deux semestres supplémentaires, s7 et s8.

3.8.6 Le cycle de mastère

L'accès au cycle de mastère est ouvert aux titulaires d'une licence, selon des modalités précisées dans le processus d'admission.²⁴ La réalisation de ce cycle se fait sur une durée minimale de quatre semestres universitaires, numérotés s7, s8, s9 et s10. Certains programmes d'études de l'UINA s'inscrivent dans des cycles plus segmentés, avec une maîtrise, correspondant à la première année de master, et un diplôme d'études approfondies (DEA), correspondant à la deuxième année de master.

3.8.6.1 La réalisation du programme et diplômation

La réalisation du programme repose sur la validation d'un ensemble de matières obligatoires et/ou électives, dotées de crédits, selon un schéma précis qui est clairement présenté aux étudiants. Un programme universitaire régulier est couronné par un diplôme agréé par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur au ministère de l'Éducation. Le décernement d'un diplôme à un étudiant est assujetti à la pleine réalisation par l'étudiant des conditions inhérentes aux programmes-plans d'études visés par le diplôme.

3.9 Les parties prenantes

3.10 L'étudiant

L'étudiant est une personne qui s'inscrit à l'UINA, sur un intervalle de temps donné, pour suivre une formation académique déterminée. L'étudiant constitue à la fois la finalité et l'acteur principal du composant enseignement de la mission universitaire.

3.10.1.1 Les droits de l'étudiant

L'étudiant fait de l'étudiant « la raison d'être de l'UINA » et stipule qu'à l'UINA « tout doit être ordonné en fonction de l'étudiant et dans son intérêt » les étudiants sont en droit d'attendre et d'exiger de l'UINA une formation solide et adéquate .

3.10.2 Les devoirs de l'étudiant

Les étudiants doivent observer fidèlement les prescriptions des règlements de l'UINA, les dispositions d'ordre disciplinaire et académique des autorités compétentes. Ils sont tenus à l'observation de la discipline, à l'assiduité aux cours, à la participation régulière aux épreuves évaluatives et aux examens ».

3.10.3 Les statuts d'étudiant

Quatre statuts d'étudiant sont envisagés ci-après, en fonction de la nature du programme d'études auquel ledit étudiant est inscrit.

3.10.4 L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui est admis à s'inscrire à un programme d'études universitaire régulier et diplômant et qui remplit toutes les conditions d'éligibilité à cette admission.

3.11 L'enseignant universitaire

L'enseignant universitaire à l'UINA est une personne dont les qualifications lui permettent d'assumer des tâches d'enseignement au sein de l'UINA et qui est sollicitée à cet effet selon des modalités précisées dans le Statut organique et dans le Statut de l'enseignant.

3.11.1 Les qualités requises

Les enseignants fournissent les indications globales suivantes sur les qualités requises pour le recrutement. Pour qu'un enseignant soit affecté à l'UINA il est requis, de façon générale :

- Qu'il se distingue par sa probité intellectuelle, le témoignage de sa vie, son sens des responsabilités, la validité de sa culture et la richesse de ses connaissances ;
- Qu'il soit titulaire d'une maîtrise, qu'il possède la qualification académique adéquate ou qu'il soit doté de mérites scientifiques vraiment insignes ;
- Qu'il ait fait preuve, surtout par ses publications ou ses recherches et contributions dans le domaine concerné, de son aptitude au travail scientifique sérieux ;
- Qu'il fasse preuve d'une réelle capacité pédagogique et d'une aptitude à l'enseignement.

3.11.2 Les qualités requises par le Statut de l'enseignant

La qualité d'enseignant à l'UINA est assujettie par le Statut de l'enseignant à cinq paramètres qui sont :

- La charge de formation des étudiants que régit le présent Règlement des Affaires Académiques ;
- La charge de production de savoirs, que régit le Règlement intérieur de la recherche scientifique à l'UINA ;

- La charge de service rendu à la communauté universitaire, qui relève de la responsabilité administrative académique au sein de l'UINA et qui est déterminée d'une manière contractuelle, en référence au Statut organique ;
- Le type contractuel de l'engagement. Contrat (de type A), à temps plein d'enseignement (et de recherche) et à engagement complet du point de vue du service rendu à la communauté, qui concerne spécifiquement les cadres enseignants de l'UINA , dénommés « enseignants-cadres », voués à assumer des charges de responsabilité académique, comme celle de directeur ou de chef de département ou celle de coordinateur. Contrat (de type B), à temps plein d'enseignement (et de recherche) et à engagement partiel du point de vue du service rendu à la communauté et de responsabilité académique. Contrat d'enseignement vacataire ou à temps partiel. Il est à noter que tout enseignant à temps plein doit assurer contractuellement un lot d'heures d'astreinte au bureau au service des étudiants (office hours), conformément à un horaire hebdomadaire qui est établi avec le responsable de l'unité d'attache et affiché au début de chaque semestre. L'enseignant reçoit ainsi les étudiants qui suivent son enseignement et/ou les étudiants dont il a la charge, et ce, au titre du conseil/advising. Ces heures ne couvrent cependant pas la supervision des travaux de recherche.

3.12 Le Conseil Administratif

Le Conseil Administratif (CA) à l'instar d'un gouvernement collectif dont le Pasteur Dr. Dieugrand JACQUES est la tête, est l'instance décisionnel de l'UINA, il implique :

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- La préparation commune du programme ;
- L'adoption collective de règles précises de fonctionnement commun, du rôle et des attributions de chacun, des règles de délibération et de prise de décision ;
- L'adoption commune des règles de délégation, du partage des responsabilités entre le Recteur, l'Administrateur Général, les Vice-recteurs et les présidents des commissions du Conseil académique ;
- L'établissement de liens et de relations de travail avec les doyens en concertation étroite avec les compétents : ce lien n'interfère pas avec la vie des facultés et des secteurs, mais il sert la mise en phase entre le projet d'université, le leadership institutionnel et la communauté universitaire.

3.12.1 Le Rectorat

Le recteur a autorité sur les personnels académiques et détient les pouvoirs de gestion et de contrôle sur l'ensemble des services et assure l'impulsion et le suivi de la politique éducative de l'UINA. Le Rectorat est l'instance décisionnelle centrale et principale dans le domaine académique à l'UINA. Le présent article rappelle les principales prérogatives du Recteur qui sont inhérentes au composant de l'enseignement/apprentissage dans la mission de l'UINA, et ce, aux côtés des autres fonctions et prérogatives du Recteur. Le Recteur, notamment,

Son attribution est de présider :

- Le Conseil de l'Université,
- Conseil Administratif ;
- Le Comité Académique de l'UINA ;

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Nomme tous les responsables académiques, comme a. les vice-recteurs, b. les doyens des facultés, après concertation avec le Conseil Administratif, c. les directeurs de départements programmatiques, sur proposition du doyen de la faculté concernée ;
- Engage contractuellement les enseignants à temps plein et les enseignants vacataires, sur proposition des doyens ;
- Compose les conseils facultaires et les conseils des départements programmatiques, sur proposition des doyens ;
- Veille sur le bon déroulement de l'ensemble des activités académiques, par l'intermédiaire de l'action de ses vice-recteurs et des doyens ;
- Exerce les arbitrages requis entre les différentes instances de l'UINA, lorsque les avis sont partagés ;
- Étudie, approuve et signe les conventions de coopération académique entre les facultés de l'UINA et les institutions académiques externes ;
- Présenté officiellement à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur au ministère de l'Éducation toute demande d'agrément de réforme programmatique et d'amendement ou de création facultaire ;
- Statue sur les demandes de promotion aux grades académiques des enseignants à temps plein, sur avis de la Commission de qualification aux Grades Académiques (CQGA), instance qu'il compose et préside ;
- Statue sur les demandes de voyage des enseignants-chercheurs à temps plein.

3.12.2 La Direction des Affaires Administrative (DAA)

La DAA gère toutes les activités administratives relatives au bon fonctionnement de l'UINA.

1. Directeur administratif ;
2. Secrétaire général ;
3. Comptable.

3.12.2.1 Le Secrétariat Général

Le Secrétaire général, en concertation avec les doyens des facultés, est chargé de gérer la coordination des programmes des différentes facultés, des démarches officielles des étudiants auprès du rectorat et de l'harmonisation des activités académiques et culturelles. Aussi le Secrétariat Général est-il une instance qui exerce sa tutelle sur cinq bureaux ou services qui intéressent de près le composant enseignant/apprentissage de la mission de l'UINA (et ce, en plus de la tutelle exercée sur le Bureau des Archives, le Bureau de Communication, le Bureau de presse, Soit :

- Archives ;
- Bureau d'Orientation et d'Admission ;
- Bureau des Affaires Estudiantines ;
- Bureau des Examens ;
- Système de Gestion des Informations Étudiantes (Student Information System – SIS).

3.12.3 Le Bureau des Affaires académiques (BAA)

Le Comité académique est dirigé par un Vice-Recteur et composé de plein droit :

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Du Recteur;
- Du Secrétaire Général;
- Vice-recteur aux Affaires académiques;
- Des doyens des facultés ;
- Des directeurs des départements programmatiques.

3.12.4 Le Bureau des Affaires Estudiantines

Le Bureau des Affaires Estudiantines (BAE), dirigé par un directeur nommé par le Recteur, coordonne ces tâches. Il est à noter que les principales tâches du BAE qui intéressent le domaine des études consistent en :

- L'intégration des nouveaux étudiants ;
- L'accueil, l'écoute et l'accompagnement des étudiants inscrits ;
- L'organisation des activités estudiantines ;
- Le suivi de la discipline ;
- L'organisation des élections des représentants des étudiants ;
- L'encadrement des représentants des étudiants ;
- L'encadrement des activités estudiantines et des clubs ;
- L'encadrement du Bureau des Sports ;
- Le suivi des problèmes sociaux qui interfèrent avec le parcours étudiant ;
- Le traitement des requêtes de dérogations formulées par les étudiants, en début de semestre, auprès du BAE, et accompagnées de documents qui attestent qu'ils exercent une activité professionnelle dont les horaires

Chevauchent ceux des matières auxquelles ils sont inscrits à l'UINA. Le rôle du BAU consiste alors à statuer sur la validité ou non de ces requêtes.

3.12.5 Le Bureau des Examens

Les doyens des facultés recourent au Bureau des Examens, qui dépend du Secrétariat Général, pour l'organisation d'examens partiels et d'examens finaux. Cette instance planifie l'organisation logistique des épreuves, de concert avec le doyen, en rassemblant les étudiants dans des salles communes, avec une surveillance assurée par un personnel engagé à cet effet. Le Bureau des Examens est également sollicité pour l'organisation des tests d'entrée et/ou de positionnement par le Bureau d'Orientation et d'Admission. En outre, le Bureau des Examens archive les copies des examens finaux de l'ensemble de l'UINA.

3.12.6 Le Système de Gestion des Informations Étudiantes

Le Système de Gestion des Informations Étudiantes (Student Information System – SIS) est mis au service du secteur de l'enseignement/apprentissage de l'UINA, afin d'en assurer un traitement logistique informatique efficace et rapide. Ce système doit en permanence implémenter les normes académiques instaurées par le Comité Académique de l'UINA et les facultés.

3.12.7 Vice-rectorat aux Affaires Académiques

Le poste de Vice-recteur aux Affaires Académiques (VRAA) est institué par le Statut organique de l'UINA qui mentionne que : « les trois postes de Vice-recteurs aux affaires académiques, aux relations internationales, et à la

Recherche sont confiés, par le Recteur, à des personnes compétentes, pour un mandat de trois ans renouvelables, après consentement du Conseil des fiduciaires ». Le Vice-recteurs cessent leurs fonctions et prérogatives à l'expiration ou cessation définitive du mandat du Recteur ». Le Vice-recteur aux Affaires Académiques (VRAA) assiste et représente le Recteur dans le gouvernement et le développement du secteur de l'enseignement à l'UINA :

- Il préside le Comité Curriculaire de l'UINA (CCUNAH) ;
- Élabore la politique académique de l'UINA et sa mise à jour, et la soumet pour discussion et amendement/approbation au Conseil de l'Université ;
- Recueille les informations sur les activités d'enseignement et d'apprentissage à l'UINA, dans le respect des prérogatives des doyens, et établie selon un rythme annuel un état des lieux détaillé de ce secteur à l'UINA ;
- Veille à la bonne application de la politique académique de l'UINA, dans le respect des prérogatives des doyens ;
- Siège de plein droit à la Commission de Qualification aux Grades Académiques (CQGA) ;
- Élabore le budget prévisionnel annuel du Vice-rectorat aux Affaires académiques et le soumet pour discussion, amendement et/ou validation au CC, qui est présidé par le Recteur, qui, à son tour, le soumet aux autres instances décisionnelles de l'UINA.

3.12.8 Le Comité curriculaire

Le CCUNAH étudie les projets curriculaires proposés par les doyens des facultés, à travers le VRAA :

- Consistant en de nouveaux programmes d'études et des révisions et mises à jour périodiques et/ou exceptionnelles des programmes existants ;
- Il étudie également les propositions de nouveaux programmes inhérents à des facultés en cours de création, soumises par le VRAA ;
- Cette étude se base sur le référentiel de formation soumis et se concentre sur la structure et l'ingénierie de ces projets. Elle aboutit à la rédaction d'un rapport favorable ou défavorable, argumenté, qui est communiqué, via le VRAA aux instances originaires desdits projets. Si le rapport est favorable, le projet est présenté immédiatement par le VRAA au Conseil de l'Université pour validation définitive ;
- Sur demande du VRAA, cette instance étudie tout particulièrement les matières offertes à l'échelle de l'UINA au titre de la formation générale ;
- Cette instance se réunit ordinairement au moins trois fois par an, sous la présidence du VRAA et sur convocation faite par celui-ci, accompagnée de l'ordre de jour de la réunion et des projets soumis à examen ;
- Le quorum requis pour la validité de la réunion est la moitié des membres.
- L'Assistante du VRAA, qui participe en observatrice aux réunions de cette instance, en rédige les comptes-rendus, sous le contrôle du VRAA, les archive et les communique pour validation au Recteur et aux doyens qui ont proposé les projets curriculaires examinés.

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

3.12.9 Le Comité Curriculaire de l'UINA

Le Comité Curriculaire de l'UINA (CC-UNAH) est composé de plein droit : (1) du Vice-recteur aux Affaires académiques (VRAA), qui le préside, (2) des représentants des facultés au CCUNAH, qui sont désignés par leurs doyens respectifs, (3) du directeur du Centre APUI.

3.12.10 La Faculté

Une faculté est une unité académique de l'UINA qui s'inscrit dans une voie disciplinaire (scientifique ou technologique) donnée, ou dans plusieurs voies disciplinaires apparentées, et qui est vouée à encadrer au sein de l'UINA des programmes d'études (enseignement) et des programmes de production des savoirs (recherche), le tout étant axé sur lesdites voies disciplinaires. Chaque faculté a recours à des enseignants universitaires pour assurer une part essentielle des enseignements inhérents aux programmes d'études dispensés dans son cadre, de même qu'elle peut intégrer dans ses programmes des matières pilotées par d'autres unités de l'UINA (Centre de Langues et/ou d'autres facultés).

Une est dirigée par un doyen qui est assisté par un conseil facultaire. Cependant, l'attribution des responsabilités académiques aux différents acteurs de la faculté est variable en fonction de la configuration programmatique de celle-ci. Il reste que le principal principe à respecter dans la gouvernance de toute faculté de l'UINA est celui de la collégialité participative.

Lorsqu'une faculté pilote un seul programme d'études de premier cycle (licence), qui peut être doté de plusieurs sous-programmes (plans, concentrations, parcours ou options), elle est considérée comme étant une

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

faculté mono programmatique. Elle peut se doter d'autant de départements sous-programmatiques qu'elle présente de sous-programmes (concentrations ou parcours) et, dans certains cas, de départements disciplinaires transversaux. Chaque département sous programmatique, de même que chaque département disciplinaire, est placé sous la responsabilité d'un chef de département sous-programmatique ou d'un chef de département disciplinaire, qui exerce un rôle consultatif et de suivi des études. 2. Lorsqu'une faculté pilote plusieurs programmes d'études de premier cycle (licence), chacun pouvant être doté à son tour de plusieurs sous-programmes, dénommés concentrations ou parcours, elle est dite faculté pluri programmatique. Elle se compose alors d'autant de départements programmatiques (certains de ces départements étant dénommés « autonomes » ou « statutaires/saturés » par le Statut organique de l'UINA. Chaque département programmatique est dirigé, sous l'autorité du doyen, par un directeur de département qui est assisté par un conseil départemental. Ces modes de fonctionnement peuvent être extrapolés aux études de deuxième cycle.

3.13 Le Responsables

3.13.1 Le Doyen

Le doyen, qui doit avoir le statut d'enseignant à temps plein et le grade minimum est de niveau “maîtrise” professeur associé dans une discipline sur laquelle est axé un programme d'études de sa faculté, est nommé par le Recteur, après avis du Conseil Administratif, pour un mandat de trois ans, reconductible pour deux autres triennales. Après une interruption de trois ans, un doyen peut être nommé de nouveau au même poste. Toutefois, et pour des

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

Raisons exceptionnelles, le Recteur peut engager un doyen ad intérim pour un mandat transitoire ne dépassant pas les douze mois. Le doyen d'une faculté :

- Veille à l'organisation interne de la faculté dont il a la charge ;
- Propose au Recteur les candidats aux différents postes de responsabilité dans sa faculté, certains étant appelés à siéger de facto au Conseil Facultaire ;
- Propose au Conseil Facultaire la composition (sans en faire partie) du Comité Curriculaire de sa faculté (le CCF), cette instance étant composée de membres qui sont dans leur majorité des membres du corps enseignant de l'UINA, des experts externes pouvant également y siéger ;
- Engage, d'une manière périodique, une révision du programme ou des programmes d'études de sa faculté et soumet le projet d'amendement curriculaire pour examen au Comité Curriculaire de la Faculté ; si l'avis de cette instance est favorable, il fait valider ce projet par le Conseil Facultaire et le soumet, via le Vice-recteur aux Affaires Académiques, au Comité Curriculaire de l'UINA, puis au Conseil de l'UINA, pour validation définitive ;
- A le pouvoir de proposer la mise en place d'un nouveau programme d'études, selon la même procédure que celle inhérente à l'amendement curriculaire ;
- Contrôle et approuve les syllabus de toutes les matières enseignées dans sa faculté, et ce, en concertation, s'il y a lieu (en fonction de la configuration de la faculté), avec les directeurs des départements programmatiques, les chefs

des départements sous-programmatiques, les chefs des départements disciplinaires et/ou les coordonnateurs des matières enseignées ;

- Élabore, le plan de développement stratégique de la faculté ;
- Établit le rapport annuel d'évaluation de sa faculté et le soumet au Recteur ;
- Propose au Recteur le plan d'action prévisionnel de l'année suivante ;
- Propose au Recteur (qui le transmet à l'Économe, après étude et validation) le budget annuel prévisionnel concernant sa faculté ;
- Propose au Recteur la candidature de nouveaux membres du corps enseignant de la faculté ;
- Établit l'offre et la planification des cours sur la base des propositions des directeurs de départements programmatiques et/ou des chefs de départements sous-programmatiques ou disciplinaires ;
- Se rend disponible pour recevoir les enseignants et les étudiants et écouter leurs requêtes ;
- Approuve et signe les dossiers d'admission des étudiants par transfert, le cas échéant, sur la base du travail du directeur du département programmatique concerné ou du comité d'équivalence et de transfert de la Faculté ;
- Approuve l'admission et assume la responsabilité de l'inscription des étudiants dans les programmes et sous-programmes d'études que sa faculté dispense ;

- Approuve ou rejette les demandes de changement d'affiliation à des programmes ou à des sous-programmes d'études présentées par les étudiants de sa Faculté ;
- Veille à la bonne organisation et au bon suivi des stages des étudiants, en coordination avec les autres instances facultaires ;
- Suit (le cas échéant avec l'enseignant ou le conseiller concerné) les absences des étudiants à une matière dépassant le taux autorisé et fait part de ses propositions à ce sujet au Secrétaire Général qui statue sur le droit dudit étudiant de passer l'examen final de ladite matière en fin de semestre ;
- Supervise et garantit, notamment, le cas échéant, via les directeurs et/ou chefs des départements et les coordonnateurs, les processus d'enseignement et d'apprentissage, dans sa Faculté ;
- Est garant de l'intégration des étudiants et de l'expérience étudiante (académique, administrative etc.) au sein de sa Faculté, à la lueur de la mission, des valeurs et de la vision de l'UINA ;
- Au souci du développement du recrutement étudiant au sein de sa Faculté ;
- Au souci du développement de l'insertion professionnelle des étudiants au sein de sa Faculté ;
- Supervise et garantit, notamment, le cas échéant, via les directeurs des départements, la discipline, la présence et la ponctualité des enseignants et celle des étudiants, dans la Faculté ;

- Exerce un contrôle en amont sur les énoncés des examens partiels et finaux des cours, généralement via les directeurs et/ou chefs des départements et les coordonnateurs ;
- Veille à l'organisation méticuleuse et au déroulement des examens partiels et finaux des cours de sa faculté, généralement, en faisant appel aux services du Bureau des Examens du Secrétariat Général ;
- Se porte garant, par l'intermédiaire, s'il y a lieu, des responsables des études de mastère, de l'organisation des recherches des étudiants et de la soutenance des mémoires de recherche ;
- Statue sur les résultats finaux des évaluations semestrielles des acquis d'apprentissage, en concertation/délibération avec les enseignants concernés et les communique pour enregistrement au Bureau du Registraire du Secrétariat Général ;
- Établit à l'attention du Recteur des rapports d'évaluation des enseignements et de la performance des membres du corps enseignant de sa faculté.

3.13.2 Le Directeur de département programmatique

Le Directeur d'un département programmatique d'une faculté, qui doit avoir le statut d'enseignant à temps plein et le grade minimum de maître de conférences dans la discipline sur laquelle est axé le programme d'études de son département, est nommé par le Recteur, sur les propositions du Doyen, pour un mandat de trois ans, reconductible pour deux autres triennales, sur proposition du Doyen. Ce directeur :

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Veille à l'organisation interne du Département dont il a la charge ;
- Siège de plein droit au Conseil de sa Faculté ;
- Préside le Conseil Départemental (CD) dont il a la responsabilité ;
- Propose au Doyen les candidats aux différents postes de responsabilité dans son Département et la composition de son Conseil Départemental ;
- Engage, d'une manière périodique et suite à la demande du Doyen, une révision du programme d'études de son département et soumet le projet d'amendement curriculaire au Doyen qui se charge de mener à terme le processus curriculaire y afférent ;
- Contrôle les syllabus de toutes les matières enseignées dans son département, et ce, en concertation, s'il y a lieu, avec les coordonnateurs des matières enseignées, et ce, naturellement, avec les enseignants concernés ;
- Contribue à l'élaboration, au sein du Conseil Facultaire, des plans de développement pluriannuels et des plans d'action annuels de la Faculté, dotés de dispositifs budgétaires ;
- Établit le rapport annuel de son Département et le soumet à son Doyen ;
- Propose au Doyen la candidature de nouveaux membres du corps enseignant de son département ;
- Propose au Doyen l'offre et la planification des cours de son département ;
- Supervise et garantit, notamment, via les coordonnateurs, les processus d'enseignement et d'apprentissage, dans son département ;

- Supervise et garantit la discipline et la ponctualité des enseignants et celle des étudiants, dans son département ;
- Exerce un contrôle en amont sur les énoncés des examens partiels et finaux des cours de son département, généralement via les coordonnateurs ;
- Établit à l'attention du Doyen des rapports d'évaluation des enseignements et de la performance des membres du corps enseignant de son Département ;
- Étudie les demandes de voyage des enseignants à temps plein de son département, et communique au Doyen les demandes justifiées.

- **La direction de recherche et de soutenance :**

Elle est composée 5 membres du jury dont un directeur de recherche, un secrétaire et 3 membres du jury. Son rôle est de :

- Mobilisation, motivation et sensibilisation des étudiants ;
- Enregistrement des étudiants ;
- Choix du sujet ;
- Validation du sujet de recherche ;
- Livraison d'un certificat d'approbation aux étudiants acceptée par le décanat ;
- Séances de formations aux étudiants ;
- Séances de formation aux professeurs cadres de l'université ;
- Organisation des soutenances.

- **La direction de consultations techniques :**

- Montage d'un plan de fonctionnement pour l'UINA ;

- Montage d'un guide méthodologique pour les étudiants
- Montage d'un guide orientant les professeurs ;
- Structure organisationnelle ;
- Suivis et évaluation.
- **Le chef du cabinet**

Le chef du cabinet est composé du chef cabinet, le vice-recteur et les membres „.....le responsable.....

3- PERSONNELS ADMINISTRATIFS

3.14 2.1- Administration fonctionnelle

Description	Qté
Recteur	1
Doyen (Vice-Recteurs)	12
Secrétaire	1
Administrateur	1
Directeur des études	2

3.14.1 2.1.1-Personnels enseignants

Niveau	Effectif	Plein temps	Contract	Els
Doctorat	3	0	3	
Maîtrise	4	0	4	
			Licence	4

4 ORGANISATION DES ÉTUDES

En termes d'organisation des études, nous offrons les disciplines suivantes :

1. Faculté de la Sante et des sciences infirmières / nursing ;
2. Faculté d'Education
3. Faculté de Administration, et d'Economie ;
4. Faculté de Génie civil et Technologie ;
5. Faculté d'Agronomie et d'études environnementales ;
6. Faculté des droits, Leadership administratif, Diplomatie
7. Faculté de la politique et de la diplomatie
8. Faculté d'études sociales et comportementales / Psychologie
9. Faculté de Théologie

5 DIPLOMATION

Filières	Durée	Diplomation
Éducation	4 ans	Licence
Sciences infirmières	4 ans	Licence
Sciences administratives	4 ans	Licence
Sciences agronomiques	5 ans	Licence
Génie civil	5 ans	Licence

6 PROGRAMME D'ÉTUDES SUIVIES

Chaque année est divisée en deux sessions de six (6) mois qui commencent en octobre et prennent fin en février et de mars à juillet.

NB : les sessions se font sur seize (16) semaines.

6.1 LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES FSI

6.1.1 Présentation de la Faculté

La mission de former des cadres capables de mobiliser et d'utiliser les savoirs scientifiques et techniques les plus récents, est dirigée par : une Doyenne, une Vice-Doyenne et des professeurs ayant, pour la grande majorité, le niveau de maîtrise ou son équivalent ou plus. Elle est dédiée à la formation des professionnels de la santé apte à offrir leurs services à tous les niveaux et partout ailleurs.

Le programme en Sciences Infirmières est basé sur une approche humaniste et scientifique permettant de répondre aux besoins pressent de santé des personnes, des familles et des collectivités. Ce programme a des composants

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

Théoriques et pratiques conduisant les étudiants à se préparer aux changements qui ont lieu dans le domaine de la santé et ceci à tous les niveaux dans la vie courante.

Faculté sensible réclamant une attention soutenue et particulière facilitant l'apprentissage. Il demande de temps, de dépenses d'énergies et d'argent, d'espaces et d'équipements. L'horaire est préparé sur mesure accommodant les heures de cours et les mouvements de stage. Les frais de stage sont très coûteux et les ajustements ne sont pas aisés. L'équipe administrative de cette faculté joue tout son possible pour exécuter sa tâche avec les moyens du bord. En vue de se présenter aux examens officiels, les étudiants doivent passer toutes les matières avec une moyenne de 70% accumulant 173 crédits avec une valeur qualitative de 2 minimums.

Ainsi, les diplômés (es) pourront :

- Contribuer à la satisfaction des besoins de santé des individus, des familles et des groupes pour améliorer leur bien-être bio-psycho-social à toutes les périodes de la vie.
- Travailler de manière réfléchie, autonome et responsable dans le strict respect de l'éthique professionnelle.
- Participer à des activités de formation et de recherche dans le domaine du nursing.

6.1.2 Perspectives d'emploi

Les diplômés (es) en Sciences Infirmières de l'UINA pourront travailler :

- Dans des hôpitaux publics ou privés ;
- Dans des centres de santé ou des dispensaires ;

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Dans des ONG ;
- Dans des centres d'accueil pour enfants ou adultes (Asiles, orphelinat, etc.) ;
- Dans n'importe quelle institution où la présence d'un professionnel de la santé est réclamée.

6.1.3 Conditions d'admission

Détenteur (trice) du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent.

L'admission aux programmes de la Faculté des Sciences Infirmières se fait selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Admission sur dossier (s'appliquant aux candidats ayant complété un certain temps de scolarité et cumulé un certain nombre de crédits) dans une institution d'enseignement supérieur reconnue),
- Admission après test d'évaluation plus entrevue individuelle.

N.B : Le test d'évaluation porte sur les matières suivantes : français, biologie, chimie, physique, mathématiques et connaissances générales.

6.1.4 Ressources matérielles

La Faculté des Sciences Infirmières de L'UINA mettra à la disposition des étudiants :

- Un laboratoire scientifique ;
- Une salle d'observation ;
- Des matériels didactiques nécessaires pour la dispensation des cours et la réalisation des travaux pratiques (TP) ;
- Un laboratoire d'informatique avec accès à l'internet via le réseau WI-FI de l'université.

6.1.5 Poursuite d'études

Les diplômés en Sciences Infirmières de UINA pourront poursuivre leurs études à des niveaux supérieurs (spécialisation, maîtrise) sans trop de difficulté.

6.2 COMPÉTENCE GÉNÉRALE À ACQUÉRIR

6.2.1 Après la première année d'études

Après avoir suivi les cours (au terme de la première année) d'une façon générale, les infirmières et infirmiers de UINA doivent acquérir les compétences suivantes :

- Démontrer une connaissance de base des structures du corps humain d'un point de vue microscopique tout en considérant le corps comme un « tout » différent de la somme de ses parties ;
- Comprendre les nombreux phénomènes de transformation de la matière ;
- Se familiariser avec des instruments de base en chimie ;

- Une conception de la discipline infirmière pour définir sa pratique professionnelle ;
- Comprendre le comportement humain du point de vue psychologie ;
- Réaliser des interventions infirmières dans des situations simples relevant de la médecine interne et de la chirurgie suivant la démarche de soins ;
- Exercer ses capacités réflexives de recherche scientifique ;
- Maîtriser le langage : syntaxe, orthographe, grammaire ;
- Construire des phrases claires et stylées ;
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin ;
- Promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence ;
- Contribuer au développement optimal de l'enfant ;
- Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement ;
- Argumenter certaines situations cliniques par la connaissance des différents microorganismes, de leur fonctionnement et des mécanismes de défense du corps humain ;
- Rechercher et traiter les données professionnelles et scientifiques pour la rédaction d'un travail scientifique ;
- Concevoir des documents et outils de travail de façon créative et compréhensible ;
- Évaluer une situation d'urgence vitale et prendre des mesures appropriées ;
- Se servir correctement d'un ordinateur.

6.2.2 Après la deuxième année d'études

Après avoir suivi ces cours (au terme de la deuxième année) d'une façon générale, les infirmières et infirmiers de UINA doivent acquérir les compétences suivantes :

- Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement ;
- Maîtriser la structure et les fonctions des principes molécules biochimiques ;
- Prévenir les infections nosocomiales ;
- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers dans des situations simples et courantes ;
- Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique ;
- Réaliser des interventions infirmiers dans des situations simples relevant de la médecine interne et de la chirurgie suivant la démarche de soins et en appliquant les techniques appropriées ;
- Appliquer les techniques de soins infirmiers appropriés en tenant compte des principes y afférents ;
- Réaliser des interventions infirmières dans des situations simple relevant de la médecine interne et de la chirurgie suivant la démarche de soins ;
- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée ;
- Exécuter un examen physique complet ;

- Réaliser une intervention infirmière dans des situations simples et complexes relevant de la médecine interne et la chirurgie suivant la démarche de soins et en application des techniques appropriées ;
- Adapter les bases de l'équilibre alimentaire des individus sains et aux individus malades ;
- Améliorer la lecture, l'écriture et la grammaire en anglais ;
- Lire et écrire des phrases au présent, passé et futur ;
- Reconnaître les différences entre les temps simple et passé et écrire des phrases négatives et interrogatives (question) ;
- Articuler l'utilisation des adjectifs, adverbes, gérondifs, infinitifs correctement ;
- Verbaliser les règles d'orthographe de base et les règles de base pour la ponctuation ;
- Distinguer les idées principales et les informations complémentaires ;
- Maîtriser la construction des phrases simples ;
- Augmenter les vocabulaires à travers l'utilisation des indices contextuels ainsi que la connaissance des différentes parties des mots ;
- Réaliser des interventions infirmières dans des situations simples relevant de la médecine interne et de la chirurgie suivant la démarche des soins ;
- Appliquer la pharmacothérapie à une situation clinique ;

- Comprendre les interactions par les influences maternelles les soins prénatals et la génétique sur la survenue et le développement des maladies ou anomalies génétiques ;
- Comprendre son rôle dans la résolution de problèmes éthiques liés à la génétique ;
- Développer sa capacité à répondre aux besoins sanitaires des populations ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins des populations ciblées.

6.2.3 Après la troisième année d'études

Après avoir suivi ces cours (au terme de la troisième année) d'une façon générale, les infirmières et infirmiers de UINA doivent acquérir les compétences suivantes :

- Réaliser des interventions infirmières dans des situations simples et complexes relevant dès la gynécologie obstétrique et la pédiatrie suivant la démarche des soins ;
- Appréhender les problèmes de santé publique en termes de magnitude, personne, temps et lieu ;
- Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en santé mental ;
- Résoudre les dilemmes éthiques que pose l'exercice de la profession infirmière ;

- Utiliser une démarche de délibération en vue d'un agir qui vise la recherche du bien en faisant appel à la sensibilité aux question d'éthiques cliniques au repère éthique et juridique et à l'ouverture au dialogue ;
- Interagir de façon professionnelle auprès de diverses clientèles ;
- Composer avec les réactions et les comportements d'une personne ;
- Rechercher et traiter les données professionnelles et scientifiques pour la rédaction d'un travail scientifique ;
- Concevoir des documents et outils de travail de façon créative et compréhensible ;
- Comprendre les interactions par les influences maternelles et génétiques sur la survenue et le développement des maladies ou anomalies génétiques ;
- Comprendre son rôle dans la résolution des problèmes éthiques liés à la génétique ;
- Promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence ;
- Contribuer au développement optimal de l'enfant ;
- Réaliser des interventions infirmières dans des situations simples ou complexes relevant de la pédiatrie suivant la démarche de soins ;
- Comprendre les réalités sociales et culturelles liées à la santé ;
- Identifier les sources de données principales relatives à l'épidémiologie ;
- Maitriser la langue anglaise dans le champ de la communication professionnelle et de la recherche.

6.2.4 Après la quatrième année d'études

Après avoir suivi ces cours (au terme de la quatrième année) d'une façon générale, les infirmières et infirmiers de UINA doivent acquérir les compétences suivantes :

- Comprendre le problème global de la morbidité et de la mortalité dans leurs dimensions multiples : espace géographique, classe sociale, race et genres et les résultats de l'intervention globale sur la santé ;
- Démontrer une compréhension globale de la politique nationale de santé, du cadre légal des actions de santé ainsi que des concepts et principes de l'économie de santé incluant l'offre, la demande et la concurrence ;
- Démontrer une compréhension des fonctions, des courbes, de l'élasticité, les risques et l'assurance, le risque moral et la sélection adverse ;
- Mobiliser ses collègues pour l'avancement de la profession infirmière ;
- Assurer des responsabilités administratives au premier échelon de l'autorité dans les services infirmiers ;
- Réaliser des interventions infirmières relevant du domaine de la gériatrie et de la gérontologie suivant une démarche scientifique ;
- Comprendre la notion de développement communautaire ;
- Appliquer les protocoles de mise en œuvre de programmes prioritaires ;
- Maîtriser la langue anglaise dans le champ de la communication professionnelle et de la recherche ;
- Produire un travail de fin d'études sur un sujet en relation avec la pratique infirmière,
- Contrôler l'état nutritionnel de l'individu sain ou malade ;

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

- Assurer la prise en charge des cas de malnutrition aigüe, modérée ou sévère et des complications médicales chez les enfants dénutris ;
- Comprendre le rôle et l'importance de la culture, de l'environnement social dans l'interprétation, le diagnostic, la prise en charge et la prévention de maladie ;
- Se familiariser à l'histoire, aux concepts et notions, aux différentes problématiques de l'anthropologie de la santé ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation ;
- Se familiariser avec son futur milieu professionnel en découvrant les différentes facettes de la profession ;
- Entrer en relation avec une personne gravement malade et vivre avec elle une expérience de soin ;
- Observer une personne et son environnement ;
- Analyser la qualité soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
- Assurer le suivi des soins.

6.3 CALENDRIER DES COURS

6.3.1 Contenu du programme de la première année première session

PREMIÈRE ANNÉE PREMIÈRE SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00001	Français de mis à niveau	O	2	30
FSI-00002	Méthodes de T Universitaire	O	2	30
FSI-00004	Chimie générale	O	3	45
FSI-00005	Écologie	CO	2	30
FSI-00006	Anglais de base	CO	2	30
FSI-00007	Communication	O	1	15
FSI-00008	Hygiène générale	O	1	15
FSI-00009	Éthique appliquée au nursing	O	1	15
FSI-00010	Nursing de base	O	3	45
FSI-00011	Introduction aux sciences infirmières (Terminologie, historicité, philosophie du nursing)	O	2	30
FSI-00012	Biologie générale	O	3	45
Total			22	330

6.3.2 Contenu du programme de la première année deuxième session

PREMIÈRE ANNÉE DEUXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00013	Sociologie générale	CO	2	30
FSI-00014	Français Langue Étrangère	CO	2	30
FSI-00015	Pharmacologie I	O	2	30
FSI-00016	Informatique I	O	2	30
FSI-00017	Introduction à la psychologie et hygiène mentale	O	2	30
FSI-00018	Nutrition	O	1	15
FSI-00019	Biochimie	O	3	45
FSI-00020	Anatomie et Physiologie I	O	3	45
FSI-00021	Secourisme (Premiers soins)	O	2	30
FSI-00022	Puériculture	O	1	15

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE

	Introduction au concept de handicap	O	1	15
Total		21	315	

6.3.3 Contenu du programme de la deuxième année troisième session

DEUXIÈME ANNÉE**TROISIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00022	Vaccination	O	2	30
FSI-00023	Education sanitaire	O	1	15
FSI-00024	Microbiologie	O	2	30
FSI-00025	Anatomie et Physiologie II	O	3	45
FSI-00026	Endocrinologie	O	1	15
FSI-00027	Informatique II	O	2	30
FSI-00028	Posologie	O	2	30
FSI-00029	Sémiologie	O	2	2
FSI-00030	Psychologie du Développement	O	3	45
FSI-00031	Chirurgie	O	2	30
FSI-00032	Soins infirmiers aux adultes	O	3	45
	Stage I	O	6	90
Total			29	407

6.3.4 Contenu du programme de la deuxième année quatrième session

DEUXIÈME ANNÉE				
QUATRIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00033	Anatomie et Physiologie II	O	2	30
FSI-00034	Orthopédie	O	1	15
FSI-00035	Santé mentale	O	2	30
FSI-00036	Examen physique	O	2	30
FSI-00037	Diétothérapie	O	1	15
FSI-00038	Pharmacologie	O	2	30
FSI-00039	Introduction à la génétique	O	1	15
FSI-00040	Anthropologie	O	1	15
FSI-00041	Pathologie médicale	O	1	15
FSI-00042	Anglais médical	O	2	30
	Soins infirmiers aux adultes	O	3	45
	Stage II	O	6	30
Total			24	300

6.3.5 Contenu du programme de la troisième année cinquième session

TROISIÈME ANNÉE
CINQUIÈME SESSION

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00042	Pédiatrie	O	2	30
FSI-00043	Nursing pédiatrique	O	2	30
FSI-00044	Psychiatrie et soins infirmiers	O	2	30
FSI-00045	ORL+nursing	O	2	30
FSI-00046	Dermatologie	O	2	30
FSI-00047	Ophtalmologie	O	2	30
FSI-00048	Gynécologie	O	2	30
FSI-00049	Urologie	O	2	30
FSI-00050	Soins infirmiers OB/GYN	O	3	45
FSI-00051	Nursing endocrinologie	O	2	30
FSI-00052	Nursing SOP	O	2	30
	Stage III	O	6	90
Total			29	435

3.1.1 Contenu du programme de la troisième année sixième session

TROISIÈME ANNÉE SIXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00053	Espagnol	O	2	30
FSI-00054	Maladie infectieuses	O	2	30
FSI-00055	Droit médical et législation sanitaire	O	3	45
FSI-00056	Statistiques	O	3	45
FSI-00057	Santé communautaire ¹	O	2	30
FSI-00058	Épidémiologie ²	O	2	30
FSI-00059	Recherche scientifique en sciences infirmières ³	O	2	30
FSI-00060	Cardiologie	O	1	15
FSI-00061	Déontologie	O	1	15
	Stage IV	O	6	30
Total			26	330

6.4

6.4.1 Contenu du programme de la quatrième année septième session

QUATRIÈME ANNÉE**SEPTIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00062	Planification familiale	O	2	30
FSI-00063	Dynamique des relations humaines (Savoir-être et savoir vivre)	CO	1	15
FSI-00064	Introduction aux concepts de handicap	O	1	15
FSI-00065	Gériatrie	O	2	30
FSI-00066	Nursing gériatrique et gérontologie	O	2	30
FSI-00067	Counselling	O	2	30
FSI-00068	Surveillance nutritionnelle	O	2	30
FSI-00069	Gestion de dossier médical électronique	O	2	30
FSI-00070	Les urgences	O	2	30
FSI-00071	Néonatalogie		2	30
	Stage V	O	6	90
Total			24	360

3.1.2 Contenu du programme de la quatrième année huitième session

QUATRIÈME ANNÉE HUITIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSI-00072	Santé Globale	O	2	30
FSI-00073	Économie de la santé	O	2	30
FSI-00074	Initiation à l'enseignement	O	2	30
FSI-00075	Autonomie clinique	O	1	15
FSI-00076	Leadership et gestion en sciences infirmières	O	3	45
FSI-00077	Développement personnel et professionnel	O	2	30
FSI-00078	Travail de synthèse	O	6	30
	Stage VI	O	6	30
Total			24	240

6.6 FACULTÉ DES SCIENCES ADMINISTRATIVES, D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME

6.6.1 Présentation de la Faculté

La Faculté des Sciences Administratives, d'Hôtellerie et de Tourisme est lancée officiellement en 1975. Elle s'est donnée pour mission de former des cadres capables de mobiliser et d'utiliser les savoirs scientifiques et techniques les plus récents. Ce programme totalise entre *168 à 190 crédits soit 2520 à 2850 heures* (dépendamment de la spécialité choisie) qui s'étendent sur un cycle d'études d'une durée de 4 ans dont 2 ans de tronc commun et 2 ans de spécialisation dans l'une ou l'autre des cinq options offertes par cette faculté (Management Public Territorial (MPT), Gestion des Organisations (GO), Commerce et Affaires Internationales (CAI), Comptabilité (Compt), Hôtellerie et Tourisme (HT)).

Pour permettre aux étudiants de concilier leurs connaissances théoriques avec la réalité administrative, le programme offre des stages professionnels dans des entreprises privées, des bureaux d'études, des firmes de consultation et des institutions publiques.

6.6.2 Ressources matérielles

La Faculté des Sciences Administratives de UINA mettra à la disposition des étudiants, une bibliothèque et un laboratoire informatique avec accès à l'internet via le réseau WI-FI de l'université.

6.6.3 Perspectives d'emploi

Les diplômés de la Faculté des Sciences Administratives de l'UINA pourront travailler dans les milieux suivants :

- Administration publique et privée ;
- Collectivités territoriales ;
- Organisation non gouvernementale (ONG) ;
- Sociétés d'économie mixte ;
- Bureaux de services.

6.6.4 Conditions d'admission

Être détenteur (trice) du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent, l'admission aux programmes de la Faculté des Sciences Administratives se fait selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Admission sur titre (concerne uniquement les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire),
- Admission sur dossier (s'appliquant aux candidats ayant complété un certain temps de scolarité et cumulé un certain nombre de crédits) dans une institution d'enseignement supérieur reconnue),
- Admission après test d'évaluation.

N.B. Le test d'évaluation porte sur les connaissances générales, le français, l'anglais, l'espagnol, les mathématiques.

6.6.5 Contenu du programme de la première année première session

Socle commun de connaissances en Sciences Administratives

PREMIÈRE ANNÉE				
PREMIÈRE SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-00079	Français de mis à niveau	O	2	30
FSAHT-00080	Méthodes de T Universitaire	O	2	30
FSAHT-00081	Espagnol de base	O	2	30
FSAHT-00082	Introduction au Droit	O	2	30
FSAHT-00083	Introduction à l'économie	O	2	30
FSAHT-00084	Anglais de base	O	2	30
FSAHT-00085	Mathématiques financières I	O	2	30
FSAHT-00086	Comptabilité I	O	2	30
FSAHT-00087	Analyse	CO	2	30
FSAHT-00088	Informatique I	O	2	30
Total			18	270

6.6.6 Contenu du programme de la première année deuxième session

PREMIÈRE ANNÉE DEUXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-00089	Sociologie générale	CO	2	30
FSAHT-00090	Anglais Langue Étrangère	O	2	30
FSAHT-00091	Statistique descriptive	O	3	45
FSAHT-00092	Microéconomie	O	2	30
FSAHT-00093	Comptabilité II	O	2	30
FSAHT-00094	Mathématiques financières II	O	2	30
FSAHT-00095	Principe d'Administration	O	2	30
FSAHT-00096	Algèbre	CO	2	30
FSAHT-00097	Informatique II	O	2	30
FSAHT-00098	Français Langue Étrangère	O	2	30
Total			25	315

6.6.7 Contenu du programme de la deuxième année troisième session

DEUXIÈME ANNÉE TROISIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-00098	Droit des affaires	O	2	30
FSAHT-00099	Comptabilité analytique (prix de revient)	O	2	30
FSAHT-000100	Rédaction administrative	O	2	30
FSAHT-000101	Maths Financières III	O	2	30
FSAHT-000102	Statistique II	O	2	30
FSAHT-000103	Marketing I	O	2	30
FSAHT-000104	Français langue des affaires	O	2	30
FSAHT-000105	Introduction à la fiscalité	O	3	45
FSAHT-000106	Anglais Commercial	O	2	30
Total			19	285

6.6.8 Contenu du programme de la deuxième année quatrième session

DEUXIÈME ANNÉE QUATRIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-000106	Développement Personnel	CO	2	30
FSAHT-000107	Comportement Organisationnel	O	2	30
FSAHT-000108	Mathématique Appliquée	O	3	45
FSAHT-000109	Initiation à L'entrepreneuriat	O	3	45
FSAHT-000110	Gestion des Ressources Humaines (GRH)	O	2	30
FSAHT-000110	Statistique appliquée à la gestion	O	2	30
FSAHT-000111	Macroéconomie ⁴	O	2	30
FSAHT-000112	Droit du travail	O	2	30
	Stage professionnel I ⁵	O	6	90
Total			24	360

Legendre :

- **TC**= tronc commun ;
- **MPT** = Administration Publique Territoriale ;
- **CAI**= Commerce et Affaires Internationales ;
- **HT**= Hôtellerie et Tourisme ;
- **Compt.** = Comptabilité ;
- **GO**= Gestion des Organisation ;
- **O**=Obligatoire ;
- **CO**= complémentaire

N.B : Nous informons tous que cette présentation standard est, à tout moment, possible à des éventuelles mises à jour.

6.6.9 Contenu du programme de la troisième année cinquième session

Spécialisations

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

(UNAH) Page 76

TROISIÈME ANNÉE
CINQUIÈME SESSION

Code du cours	Titre du cours	Spécialité	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-000113	Histoire d'Haïti et des ONG	GO, CAI	O	3	45
FSAHT-000114	Introduction à la gestion	TC	O	2	30
FSAHT-000115	Éthique professionnelle	TC	O	2	30
FSAHT-000116	Protocole	TC	CO	1	15
FSAHT-000117	Finances publiques	Compt.	O	2	30
FSAHT-000118	Principes comptables	Compt.	O	2	30
FSAHT-000119	Techniques d'expressions anglaises	HT	O	2	30
FSAHT-000120	Techniques d'expressions espagnoles	HT	O	2	30
FSAHT-000121	Introduction à la géographie	HT et MPT	O	2	30
FSAHT-000122	Gestion des coopératives	GO	O	2	30

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

FSAHT-000123	Gestion des PME	TC	O	2	30
FSAHT-000124	Fiscalité nationale	TC	O	2	30
Total crédits par spécialité pour la session					
CAI=12		GO=14	MPT=11	Compt.=13	HT=15

6.6.10 Contenu du programme de la troisième année sixième session

TROISIÈME ANNÉE**SIXIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Spécialité	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-000125	Législation Sociale	TC	O	2	30
FSAHT-000126	Budgétisation	TC	O	3	45
FSAHT-000127	Vérification	Compt.	O	2	30
FSAHT-000128	Interprétariat I (Créole↔français)	HT	O	2	30
FSAHT-000129	Interprétariat II (français ↔ espagnol)	HT	O	2	30
FSAHT-000130	Interprétariat III (français ↔Anglais)	HT	O	2	30

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

(UNAH) Page 80

FSAHT-000131	Comptabilité Intermédiaire	Compt.	O	3	45
FSAHT-000132	Gestion financière	TC	O	2	30
FSAHT-000133	Élaboration de projets	TC	O	3	45
FSAHT-000134	Comptabilité spécialisée	Compt.	O	3	45
FSAHT-000135	Commerce international	CAI	O	2	30
FSAHT-000136	Marketing International des affaires	TC	O	3	45
FSAHT-000137	Droit international (public et Privé)	CAI et MPT	O	3	45
FSAHT-000138	Droit commercial	CAI et MPT	O	2	30

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

FSAHT-000139	Analyse Financière I	TC	O	3	30
Total crédits par spécialité pour la session					
CAI=19		GO=16	MPT=18	Compt.=18	HT=19
FSAHT-000140	Pâtisserie et cuisine I	HT	O	4	60
FSAHT-000141	Économie Haïtienne	TC	O	2	30
FSAHT-000142	Théories Monétaires et Bancaires	TC	O	2	30
FSAHT-000143	Droit Administratif	MPT	O	2	30
Total crédits par spécialité pour la session					
CAI=14		GO=14	MPT=16	Compt.=25	HT=20

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

(UNAH) Page 82

6.6.11 Contenu du programme de la troisième année septième session

TROISIÈME ANNÉE**SEPTIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Spécialité	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-000144	Gestion de la Production	CT	O	2	45
FSAHT-000145	Comptabilité Informatisée (quick book)	Compt.	O	3	45
FSAHT-000146	Théories comptables	Compt.	O	2	30
FSAHT-000147	Recherche Opérationnelle	TC	O	2	30
FSAHT-000148	Politique Générale d'Entreprise	TC	O	2	30
FSAHT-000149	Interprétariat (Anglais↔ Espagnol)	HT	O	2	30

FSAHT-000150	Politique et création D'entreprise	TC	O	2	30
FSAHT-000151	Bailleurs de fonds : politiques et Procédures	TC	O	2	30
FSAHT-000152	Système Comptable	Compt.	O	3	45
FSAHT-000153	Comptabilité Spécialisée	Compt.	O	3	45
FSAHT-000154	Pâtisserie et cuisine I	HT	O	4	60
FSAHT-000155	Économie Haïtienne	TC	O	2	30
FSAHT-00056	Théories Monétaires et Bancaires	TC	O	2	30
FSAHT-000157	Droit Administratif	MPT	O	2	30
Total crédits par spécialité pour la session					
CAI=14	GO=14		MPT=16	Compt.=25	HT=20

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

**UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI
(UNAH)** Page 86

6.6.12 Contenu du programme de la troisième année huitième session

TROISIÈME ANNÉE**HUITIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Spécialité	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSAHT-000158	Processus Décisionnel	TC	O	2	30
FSAHT-000159	Administration du tourisme	HT	O	3	45
FSAHT-000160	Pâtisserie et cuisine II	HT	O	4	60
FSAHT-000161	Cartographie et Usage du GPS	HT et MPT	O	2	30
FSAHT-000162	Administration des ONG	GO	O	2	30
FSAHT-000163	Management des collectivités Territoriales	MPT	O	3	45
FSAHT-000164	Méthodologie de la recherche	TC	O	3	45

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI**(UNAH)** Page 88

FSAHT-000165	Contentieux Administratifs	TC	O	2	30
FSAHT-000166	Élection et contentieux Électoraux	MPT	O	2	30
FSAHT-000167	Économétrie	TC	O	3	45
FSAHT-000168	Grands problèmes Sociaux contemporains	TC	CO	2	30
FSAHT-000169	Droit des obligations	TC	O	2	30
FSAHT-000170	Économie du territoire	MPT	O	2	30
FSAHT-000171	Économie du Tourisme	HT	O	2	30
FSAHT-000172	Droit constitutionnel	MPT	O	2	30
FSAHT-000173	Économie sociale et Solidaire	TC	O	3	30
Stage professionnel			O	6	90
Projet de sortie			O	14	210

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE ALLIANCE D'HAÏTI

Total crédits par spécialité pour la session				
CAI=17	GO=19	MPT=28	Compt.=28	HT=17
Total crédits par spécialité pour les 4 ans				
CAI=168	GO=169	MPT=179	Compt.=190	HT=177

6.7 FACULTÉ DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE UNAH

6.7.1 Présentation de la faculté

La Faculté des Sciences agronomiques fonctionne officiellement en novembre 1975, elle a pour mission de former des cadres capables de mobiliser et d'utiliser les savoirs scientifiques et techniques les plus récents en vue de favoriser le développement du pays. Elle est dédiée, de façon spécifique, à la formation de cadres de l'industrie agro-alimentaire. **6.5.2-Conditions d'admission**

Être détenteur (trice) du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent. L'admission aux programmes de la Faculté d'Agronomie se fait selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Admission sur titre (concerne uniquement les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire) ;
- Admission sur dossier (s'appliquent aux candidats ayant complété un certain temps de scolarité et cumulé un certain nombre de crédits) dans une institution d'enseignement supérieur reconnue) ;
- Admission après test d'évaluation.

6.7.2 Parcours et diplômes

La formation d'un ingénieur-agronome dure 5 ans soit 10 sessions plus un mémoire ou un projet de fin d'étude. L'étudiant admis à la faculté suit trois années de formation qui constituent le tronc commun des études. A partir de la quatrième année en sciences agronomiques il peut choisir entre trois options de spécialisation.

6.7.3 Départements et laboratoires d'enseignement

La recherche et l'enseignement sont organisés autour de quatre (4) départements et quelques laboratoires d'enseignement. Les départements sont les suivants:

- Département des Sciences de base : Tronc commun ;
- Département de Production Animale et production végétale ;
- Département d'Économie et Développement Rural ;
- Département des Ressources naturelles et de l'Environnement.

6.7.4 Contenu du programme de la première année première session

Département des Sciences de
base (Trois années de tronc
commun).

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIÈRE SESSION

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000174	Français de mis à niveau	O	2	30
FSA-000175	Méthodes de T Universitaire	O	2	30
FSA-000176	Anglais de base	O	2	30
FSA-000177	Communication créole	CO	2	30
FSA-000178	Introduction au droit	O	2	30
FSA-000179	Écologie	O	2	30
FSA-000180	Introduction à l'économie	O	2	30
FSA-000181	Algèbre générale	O	2	30
FSA-000182	Physique 1 (Cinématique, Dynamique, Thermodynamique)	O	2	30
FSA-000183	Chimie générale,	O	3	45
FSA-000184	Géologie	O	2	30
FSA-000185	biologie générale,	O	2	30

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Total	25	375
--------------	-----------	------------

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Page 94

6.7.5 Contenu du programme de la première année deuxième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

PREMIÈRE ANNÉE				
DEUXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000186	Sociologie générale	O	2	30
FSA-000187	Français Langue Étrangère	CO	2	30
FSA-000188	Introduction à l'agriculture	O	2	30
FSA-000189	Pratique agricole	O	2	30
FSA-000190	Statistique descriptive	O	3	45
FSA-000191	Analyse	O	3	45
FSA-000192	Physique 2 (Optique et électromagnétique)	O	2	30
FSA-000193	Botanique anatomique,	O	2	30
FSA-000194	Zoologie générale,	O	2	30
FSA-000195	Informatique I	O	2	30
FSA-000196	Introduction à la géographie	CO	2	30
Total			24	360

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

6.7.6 Contenu du programme de la deuxième année troisième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

DEUXIÈME ANNÉE**TROISIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000197	Botanique systématique,		2	30
FSA-000198	Biochimie structurale,	O	2	30
FSA-000199	Anatomie animale	O	2	30
FSA-000200	Entomologie Descriptive,	O	2	30
FSA-000201	Microbiologie,	O	2	30
FSA-000202	Pratique d'élevage 1 (Porcin et Caprin)	O	2	30
FSA-000203	Pédologie	O	2	30
FSA-000204	Génétique qualitative,	O	2	30
FSA-000205	Microéconomie	O	3	45
FSA-000206	Informatique 2	O	3	45
Total			22	810

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

6.7.7 Contenu du programme de la deuxième année quatrième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

DEUXIÈME ANNÉE QUATRIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000207	Physiologie végétale (Agr. Davillard)	O	3	45
FSA-000208	Physiologie animale	O	3	45
FSA-000209	Biochimie Métabolique et clinique	O	3	45
FSA-000210	Pratique Élevage 2 (Bovin et poulet) Agr. Davillard	O	3	45
FSA-000211	Sociologie Rurale	O	2	30
FSA-000212	Psychologie générale	O	2	45
FSA-000213	Macroéconomie	O	2	30
FSA-000214	Complément Mathématique	O	3	45
Total				

6.7.8 Contenu du programme de la troisième année cinquième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

TROISIÈME ANNÉE
CINQUIÈME SESSION

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000215	Horticulture,		2	30
FSA-000216	Chimie et fertilisation des sols		3	45
FSA-000217	Cartographie et Photo-interprétation		2	30
FSA-000218	Agronomie 1,		2	30
FSA-000219	Irrigation et Drainage		3	45
FSA-000220	Économie Rurale,		2	30
FSA-000221	Technologie alimentaire,		2	30
FSA-000222	Agronomie 2,		3	45
FSA-000223	Entomologie économique,		3	45
FSA-000224	Introduction à la Phytopathologie		2	30
Total				

6.7.9 Contenu du programme de la troisième année sixième session

TROISIÈME ANNÉE SIXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000225	Nutrition humaine		2	30
FSA-000226	Zootechnie générale		2	30
FSA-000227	Programmation		2	30
FSA-000228	Comptabilité agricole		2	30
FSA-000229	Gestion des ressources naturelles		3	45
FSA-000230	Système Agraire		3	45
FSA-000231	Mécanisation agricole		3	45
FSA-000232	Planification agricole		3	45
FSA-000233	Vulgarisation agricole		3	45
FSA-000234	Aquaculture		3	45

6.7.10 Contenu du programme de la quatrième année huitième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

7 Département de la Production Animale et de la production végétale			QUATRIÈME ANNÉE	HUITIÈME SESSION
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000235	Culture Maraîchère	O	3	45
FSA-000236	Biométrie	O	2	30
FSA-000237	Phytopathologie	O	2	30
FSA-000238	Pathologie Animale	O	3	45
FSA-000239	Gestion des faunes sauvages	O	3	45
FSA-000240	Malherbologie	O		
FSA-000241	Marché des produits agricoles	O		
FSA-000242	Élevage de petits bétails	O		
FSA-000243	Gestion des exploitations agricoles	O		
FSA-000244	Alimentation animale	O		

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

7.1.1 6.5.8-Contenu du programme de la quatrième année neuvième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

QUATRIÈME ANNÉE
NEUVIÈME SESSION FAULHA

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000245	Économie Internationale,	O		
FSA-000246	Élaboration, Gestion et Évaluation projet	O		
FSA-000247	Biométrie 2	O		
FSA-000248	Langage C	O		
FSA-000249	Arboriculture fruitière	O		
FSA-000250	Génétique quantitative	O		
FSA-000251	Élevage de gros Bétails	O		
FSA-000252	Technologie laitière	O		
FSA-000253	FSA-000250	FSA-000250	FSA-000250	FSA-000250
Total				

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

7.1.2 Contenu du programme de la cinquième année dixième session

CINQUIÈME ANNÉE NEUVIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FSA-000254				
FSA-000255				
FSA-000256				
FSA-000257				
Total				

4 FACULTÉ DE GÉNIE CIVIL

7.1.3 Présentation de la Faculté

La Faculté de Génie de l'UINA est lancée publiquement en juin 2016 et s'est donnée pour mission de former des cadres capables de mobiliser et d'utiliser les savoirs scientifiques et techniques les plus récents. Elle prépare ainsi ses étudiants afin qu'ils puissent intervenir dans la planification, l'étude et la supervision des infrastructures de développement en tenant compte des normes et principes fondamentaux du génie, des spécificités et originalités haïtiennes en matière de construction et d'aménagement. Ce programme totalise *205 crédits soit 3075 heures* qui s'étendent sur un cycle d'études d'une durée de 5 ans.

Le programme vise à former des ingénieurs capables de calculer, de superviser et d'exécuter des travaux d'infrastructures tels que : bâtiments, routes, ponts, systèmes d'eau potable, réseau de drainage et station d'épuration des eaux usées. La formation générale et scientifique conduit à de solides connaissances en mathématiques, physique et en science de la gestion. Le programme s'appuie principalement sur des notions fondamentales en structures, matériaux et les sciences de l'environnement.

Pour permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances théoriques dans ce domaine, le programme offre des stages professionnels dans des bureaux d'études, des firmes de construction et des institutions publiques. En plus, les étudiants auront accès à des laboratoires d'enseignement et un laboratoire d'informatique leur facilitant la réalisation des dessins programmés et l'accès à l'internet via le réseau Wi-

FI dont dispose l'université. Au terme de cette formation, le diplôme de génie, le jeune ingénieur civil, peut postuler pour des études plus avancées en Master puis au niveau du Doctorat.

7.1.4 Conditions d'admission

Être détenteur (trice) du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent.

L'admission aux programmes de la Faculté de génie se fait selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Admission sur titre (concerne uniquement les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire) ;
- Admission sur dossier (s'appliquant aux candidats ayant complété un certain temps de scolarité et cumulé un certain nombre de crédits) dans une institution d'enseignement supérieur reconnue) ;
- Admission après test d'évaluation.

N.B : Le test d'évaluation porte sur les connaissances générales, le français, l'anglais, l'espagnol, les mathématiques (programme de Philo C) et la physique.

7.1.5 Ressources matérielles

Le département de génie civil de l'UINA mettra à la disposition des étudiants : laboratoire scientifique, les outils nécessaires pour la réalisation des analyses et des essais lors des travaux pratiques (TP), un laboratoire informatique pour la réalisation des dessins assistés par ordinateur et les cours de programmation. Les étudiants auront accès à l'internet via le réseau WI-FI de l'université.

7.1.6 Perspectives d'emploi

Les diplômés en génie civil de l'UINA pourront travailler dans les milieux suivants :

- Administration publique (Bâtiments et travaux Publiques) ;
- Collectivités territoriales ;
- Organisation non gouvernementale (ONG) ;
- Sociétés d'économie mixte ;
- Prestataires de services (entreprises, bureaux d'études, gestionnaires de réseaux urbains et environnement).

7.1.7 Contenu du programme de la première année première session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

PREMIÈRE ANNÉE				
PREMIÈRE SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	d	Nombre de crédits
FGC-000258	Français de mis à niveau	O	2	30
FGC-000259	Méthodes de T Universitaire	O	2	30
FGC-000260	Chimie générale	O	3	45
FGC-000261	Algèbre générale	O	2	30
FGC-000262	Géométrie plane	O	2	30
FGC-000263	Géologie	O	3	45
FGC-000264	Écologie	CO	2	30
FGC-000265	Dessin technique I	O	2	30

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Total	18	270
--------------	-----------	------------

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Page 114

7.1.8 Contenu du programme de la première année deuxième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

PREMIÈRE ANNÉE DEUXIÈME SESSION					
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures	
FGC-000266	Sociologie générale	CO	2	30	
FGC-000267	Anglais technique	CO	2	30	
FGC-000268	Statistique descriptive	O	3	45	
FGC-000269	Calcul I	O	3	45	
FGC-000270	Algèbre linéaire	O	3	45	
FGC-000271	Physique conceptuelle	O	3	45	
FGC-000272	Géométrie analytique	O	3	45	
FGC-000273	Dessin du Bâtiment I	O	2	30	
FGC-000274	Informatique	O	2	30	
FGC-000275	Français Langue Étrangère	CO	2	30	
FGC-000276	FGC-273	FGC-273	FGC-273	FGC-273	
Total			27	405	

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

7.1.9 Contenu du programme de la deuxième année troisième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

DEUXIÈME ANNÉE TROISIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000277	Calcul II	O	4	60
FGC-000278	Analyse numérique	O	3	45
FGC-000279	Intro à l'ingénierie Informatique	O	3	45
FGC-000280	Mécaniques des solides I	O	4	60
FGC-000281	Thermodynamique	O	3	45
FGC-000282	Introduction à L'environnement	O	2	30
FGC-000283	Cartographie	O	2	30
Total			21	315

7.1.10 Contenu du programme de la deuxième année quatrième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

DEUXIÈME ANNÉE**QUATRIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000284	Calcul III	O	4	60
FGC-000285	Statistiques & probabilités I	O	4	60
FGC-000286	Algorithmique	O	3	45
FGC-000287	Mécanique des solides II	O	3	45
FGC-000288	Photo-interprétation	O	2	30
FGC-000289	Topographie I	O	2	30
FGC-000290	Chimie organique	O	3	45
Total			21	315

7.1.11 Contenu du programme de la troisième année cinquième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

TROISIÈME ANNÉE**CINQUIÈME SESSION**

Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000291	Électricité et magnétisme	O	3	45
FGC-000292	Resistance des matériaux I	O	4	90
FGC-000293	Programmation en C	O	3	45
FGC-000294	Hydrologie	O	3	45
FGC-000295	Circulation routière	O	2	30
FGC-000296	Topographie II	O	2	30
Total			17	285

7.1.12 Contenu du programme de la troisième année sixième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

TROISIÈME ANNÉE SIXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000297	Résistance des matériaux	O	4	60
FGC-000298	Hydraulique générale	O	4	60
FGC-000299	Mécaniques des sols I	O	2	30
FGC-000300	Géométrie routière	O	3	45
FGC-000301	Matériaux de construction	O	2	30
FGC-000302	Mécanique des fluides	O	3	45
FGC-000303	Anglais intermédiaire	O	3	45

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Total	21	315
--------------	-----------	------------

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Page 125

7.1.13 Contenu du programme de la quatrième année septième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

QUATRIÈME ANNÉE SEPTIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000304	Mécanique des sols II	O	4	60
FGC-000305	Structures I	O	4	60
FGC-000306	Transport	O	2	30
FGC-000307	Introduction à l'économie	O	2	30
FGC-000308	Graphiques	O	3	45
FGC-000309	Principe de gestion	O	3	45
FGC-000310	Développement personnel et professionnel	CO	2	30
Total			20	300

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

7.1.14 Contenu du programme de la quatrième année huitième session

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

QUATRIÈME ANNÉE				
HUITIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000311	Béton armé I	O	3	45
FGC-000312	Structures II	O	4	60
FGC-000313	Digues et barrages	O	3	45
FGC-000314	Chaussées et pistes	O	3	45
FGC-000315	Drainage routier	O	2	30
FGC-000316	Gestion de projets pour ingénieurs	O	3	45
FGC-000317	Suivi et évaluation	CO	3	45
Total			21	315

UNIVERSITE INTERNATIONALE NOUVELLE ALLIANCE (UINA)

Page 130

7.1.15 Contenu du programme de la cinquième année neuvième session

CINQUIÈME ANNÉE NEUVIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000318	Béton armé II	O	3	45
FGC-000319	Constructions métalliques	O	3	45
FGC-000320	Ouvrage d'art	O	4	60
FGC-000321	Fondations d'ouvrages	O	2	30
FGC-000322	Entretien routier	O	2	30
FGC-000323	Leadership d'équipe	CO	2	30
FGC-000324	Entrepreneuriat	O	3	45
Total			19	285

7.1.16 Contenu du programme de la cinquième année dixième session

CINQUIÈME ANNÉE DIXIÈME SESSION				
Code du cours	Titre du cours	Statut du cours	Nombre de crédits	Nombre d'heures
FGC-000325	Exécution des travaux	O	3	45
FGC-000326	Marché des travaux publics	O	3	45
FGC-000327	Projet de fin d'études (Synthèse)	O	15	225
	Sismique			
Total			21	315

7.1.17 Promulgation du Règlement intérieur des Affaires Académiques à l'Université

Le Conseil Administratif de l'UINA a adopté le texte amendé du Règlement intérieur des Affaires Académiques à l'Université lors de sa réunion ...le 15 Mai 2022.....à son campus, à 8PM.

Signataires :

-

Dr Dieugrand Jacques, ThD, PhD	Président / Recteur
Dr. Yvrose S. Jacques, MA, PhD	Vice-Présidente
Dr. Nathan Wyatte Sr., PhD	Vice-Président International
Dr. Jean Claudy Métellus, ThD, PhD.	Vice-Recteur National
Dr. Elorde Alexandre, ThD, PhD.	Administrateur
Dr. Obed Maurice, PhD	Membre
Dr. Jacques Jean, PhD	Directeur des Finances
Dr. Jones Britus, PhD.	Directeur des affaires académiques
Dr. Jean Renel Jean Baptiste, PhD	Membre
Dr. Fucien Dézima, PhD	Secrétaire Exécutif
Dr. Shadrack Saint-Hilien Thélusma, PhD	Membre
Dr. Luma Pierrot, PhD	Membre